



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 1^{er} juin 2020

Le prix de vente maximum des carburants et du gaz au 1^{er} juin 2020

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

En application de ce dispositif de régulation des prix, le préfet vient de signer l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour Mayotte à partir du **1^{er} juin 2020**.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,33 € / litre

Gazole : 1,07 € / litre

Pétrole lampant : 0,61 € / litre

Mélange détaxé : 0,80 € / litre

GO Marine : 0,69 € / litre

La bouteille de gaz de 12kg est de 21,50 euros

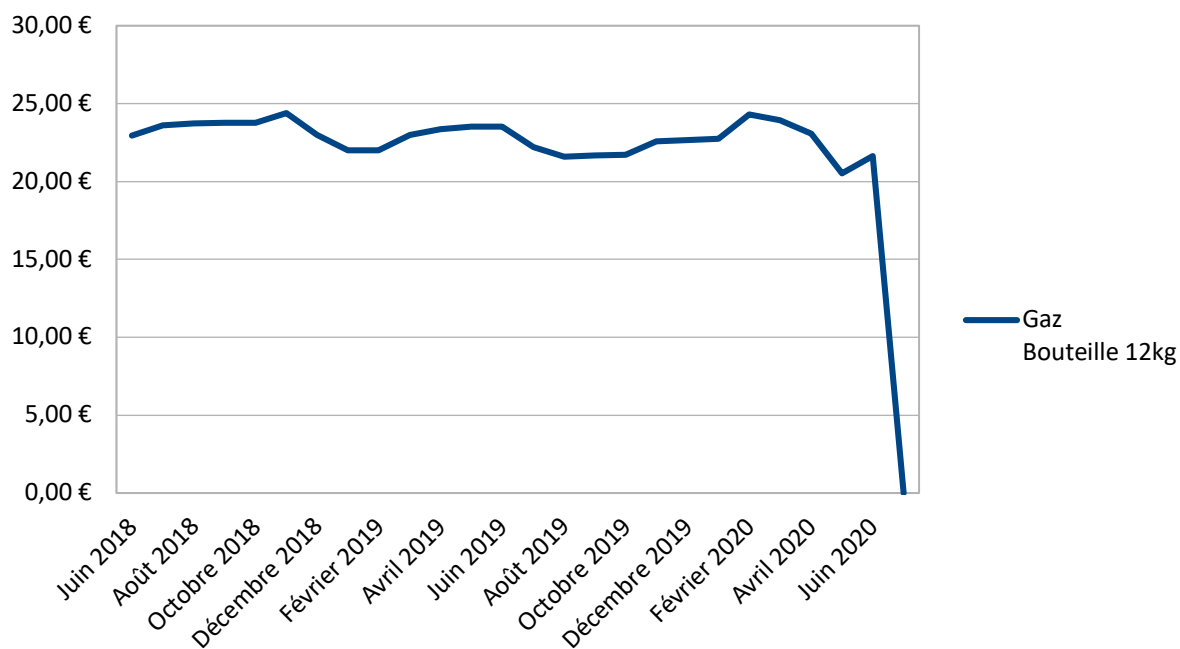
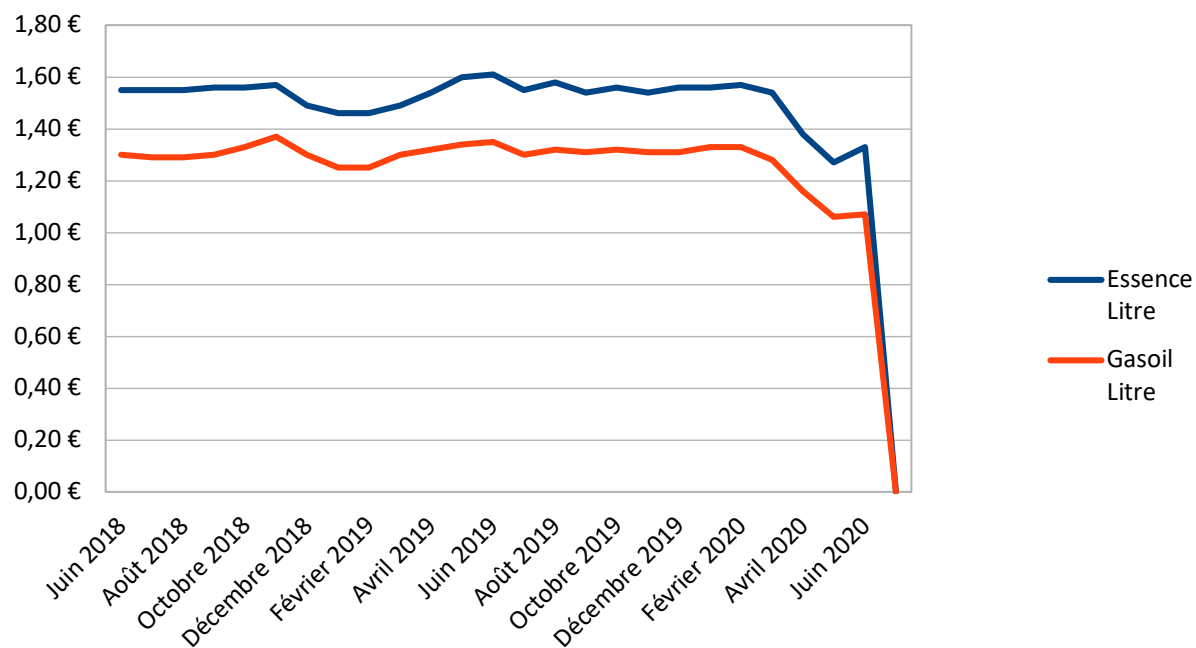
Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 – Rappel des prix



Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 00 31

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 – Évolution des paramètres

Les évolutions des carburants sont en hausse de 1 centime pour le gazole et le G.O marine, de 2 centimes pour le pétrole lampant, et de 6 centimes pour l'essence et le mélange détaxé.

Le prix de la bouteille de gaz de 12kg augmente de 1 euro et se vend à 21,50 € l'unité.

3 – Commentaires

Les cotations des produits pétroliers importés sont en hausse de 41,69 % pour l'essence sans plomb et le mélange détaxé, de 4,36 % pour le gazole et le pétrole lampant, et de 19,56 % pour le G.O Marine. Après les fortes baisses des produits pétroliers au mois de mars et avril en raison de la crise liée au Covid-19, les cotations remontent au mois de mai du fait de perspectives économiques mondiales plus positives.

La conversion Euro/Dollar reste stable par rapport au mois précédent.

Évolution des prix et des produits pétroliers importés à Mayotte

- Essence : 74,12 \$ la tonne sur 1 mois soit 41,69 % (- 81,88 \$ sur 2 mois)
- Gazole ; 9,20 \$ la tonne sur 1 mois 4,36 % (- 119,82 \$ sur 2 mois)
- Pétrole lampant : 9,20 \$ la tonne sur 1 mois 4,36 % (- 119,82 \$ sur 2 mois)
- Mélange détaxé : 74,12 \$ la tonne sur 1 mois soit 41,69 % (- 81,88 \$ sur 2 mois)
- G.O marine : 28,51 \$ la tonne sur 1 mois soit 19,56 % (- 153,59 \$ sur 2 mois)

La régulation des prix pétroliers s'inscrit dans l'action du gouvernement dans la lutte contre la vie chère au profit des consommateurs mahorais.

Ces prix sont applicables à partir du **lundi 1^{er} juin 2020, 00h.**